



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 12 JUIN, 1846.

Les Biens des Jesuites.

Le Canadien fait comme ses patrons, messieurs les Ministres actuels. Lorsqu'ils ne peuvent répondre aux reproches qui leur sont adressés, lorsqu'ils n'ont aucune bonne raison à alléguer pour défendre leur conduite, ils rappellent les actes des ex-ministres lorsque ceux-ci étaient au pouvoir.

La motion de l'Inspecteur-général Cayley sur les biens des Jésuites a fourni au Canadien l'occasion de suivre encore une fois cette tactique en attaquant, non le ministre, auteur de cette proposition, mais bien MM. La Fontaine, Taché et autres de l'opposition, pour avoir, après tous leurs amendements perdus, et malheureusement, nous ne le craignons que trop, perdus pour toujours, voté pour sauver du naufrage une partie de l'héritage de leurs compatriotes, que les Vigers, les Papineau, les Taschereau, tiraient à l'ennemi sans raison aucune, si ce n'est celle de tout sacrifier pour rester ministres quand même.

La première proposition de M. Cayley, celle qui fut ensuite retirée après avoir été cependant défendue par M. Viger dans un chaleureux discours, portait en principe et en fait que les biens des Jésuites appartenant à la Couronne pour les usages publics de la Province. C'était là la proposition soumise à la Chambre lorsque M. Viger prit la première fois la parole. Qu'on n'aille pas croire que ces mots se trouvaient là par inadvertance; ce serait faire injure au ministre, surtout à M. Viger, qui, comme on le sait, se targue sans cesse de faire preuve de la plus grande exactitude dans l'énoncé des faits et des principes.

Toute proposition, venant d'un ministre, est une proposition mise à l'avance, et qu'il ne soumet à la discussion qu'après de graves réflexions. Les mots que nous avons cités, fondés sur l'effet d'une inadvertance, étaient le fruit d'un calcul, d'une pensée qui, fut-elle passée inaperçue dans la discussion générale, devait frapper bien haut. Une fois qu'il aurait été ainsi qu'on fait et en principe les biens des Jésuites appartenant à la Couronne pour les usages publics de la Province, n'eût-ce pas été une preuve d'une libéralité sans bornes de la part du gouvernement que de proposer de les approprier exclusivement à l'éducation dans le Bas-Canada? En présence d'une pareille question qui aurait témoigné de tout de largesse, qui aurait pu ne pas approuver les faits et les gestes du ministre, ni admirer toute sa sollicitude paternelle pour le Bas-Canada? Qui, après cette admission, aurait pu dire encore que le Bas-Canada était sacrifié au Haut-Canada? N'était-ce pas, au contraire, le dernier qui, ce se arrivant, aurait pu dire que le ministre le sacrifiait au premier? La pensée du président du conseil, car il a sans doute eu part à la rédaction de la première proposition ministérielle, était donc une pensée heureuse; elle eût pu triompher. C'est, nul doute, entraîné par l'enthousiasme de ce triomphe anticipé, que M. Viger s'est laissé aller à parler de l'édit de Nantes et de sa révocation, des persécutions des catholiques contre les protestants, du concubinage qui résultait de la nullité des mariages, et de bien d'autres choses incohérentes et incongrues, comme si tout cela était lié à la question de l'emploi des biens des Jésuites en Canada.

Mais ce triomphe devait être de courte durée, car la pensée dont il devait naître, était une pensée qui avait pour base un principe faux et un fait encore plus faux encore. Ce n'est cependant qu'après le premier discours de M. Viger, qu'après la proposition de l'amendement de M. Morin, que la motion de M. Cayley fut retirée, et encore seulement après que M. La Fontaine eût interpellé le ministre de dire et de prouver sur quel titre, quelle loi, ou quel principe, il se fondait pour justifier la double assertion, d'abord que les biens des Jésuites appartenaient à la Couronne, puis que c'était pour les usages publics de la Province. Réduits au silence, les ministres se virent forcés d'abandonner leur pensée heureuse, et par conséquent de renoncer au triomphe immoral qu'ils attendaient de son adoption par la chambre, si celle-ci, ou plutôt si l'opposition, en la laissant passer inaperçue, s'était laissée prendre dans ce piège.

La première motion de M. Cayley retirée, le ministre substitua celle qui fut ensuite adoptée et qui a été publiée. Cette dernière renfermait deux propositions distinctes, qu'il ne faut pas perdre de vue: la première, que les biens des Jésuites étaient à la disposition de la Législature pour les fins de l'éducation dans le Bas-Canada, et qu'ils devaient être employés à ces mêmes fins dans le Bas-Canada; la seconde,

que pour l'année 1846, le revenu de ces biens devait être employé à subvenir au paiement de certaines allocations, ci-devant portées sur les fonds consolidés de la province, en faveur de quelques maisons d'éducation dans le Bas-Canada.

Pour la première proposition; l'opposition était d'accord avec le ministre sur ce point que ces biens appartenaient exclusivement au Bas-Canada; mais l'opposition, c'est-à-dire les membres seuls de l'opposition, qui appartiennent au Bas-Canada, soutenaient que ces biens ayant été donnés, et acquis dans l'origine, uniquement en faveur des catholiques, devaient être remis à l'Église Catholique du Bas-Canada, comme étant le seul moyen de remplir le but originaire des fondateurs; les chets de l'Église Catholique les auraient eux-mêmes employés à l'éducation; et l'on sait que les collèges que le pays doit au zèle et au patriotisme de notre clergé, sont ouverts à la jeunesse de toutes les dénominations religieuses.

L'amendement de M. Morin énonçait les vues et les sentiments des membres de l'opposition du Bas-Canada. Sur ce point, ils étaient en lutte avec le ministre. L'amendement fut perdu. Les Vigers, les Papineau, les Taschereau, coryphées du Canadien, ont triomphé avec le secours de tous les membres du Haut-Canada, sans exceptions, présents en chambre, et avec le secours des membres protestants du Bas-Canada, à l'exception de quatre (M. M. Leslie, Dewitt, Dr. Nelson, et Wint): Un fait que le Canadien ne doit pas perdre de vue, c'est que pas un seul membre du Haut-Canada n'a voté en faveur de l'amendement de M. Morin. Ce fait en dit plus que des volumes. L'amendement de M. Morin a donc été perdu; et dans l'opinion des membres de l'opposition comme dans celle de toute personne qui sait observer les choses et les hommes, cet amendement, ou la proposition qu'il renfermait, nous le disons à regret, est perdu pour toujours. Il n'y avait qu'une chance de sauver ce principe. Cette chance, M. M. Viger et Papineau n'ont pas voulu la conserver au pays. Ils pouvaient, en se roidissant contre la proposition du ministre, au risque même d'être dans la nécessité de se démettre de leur porte-feuille, empêcher cette proposition de triompher. Ou bien, ils pouvaient demander l'ajournement à des termes meilleurs. Ils n'ont fait ni l'un ni l'autre. Ce n'est donc pas sans raison que nous en sommes venus à la conclusion que l'amendement de M. Morin doit être regardé comme perdu et perdu pour toujours.

Pour la seconde proposition du ministre; l'Opposition voulait que les allocations, que pour la première fois, l'on plaçait sur les revenus des Jésuites, fussent continuées; mais elle voulait que ces allocations, pour l'année 1846, fussent portées sur les fonds consolidés de la Province comme pour les années antérieures. De là l'amendement proposé par M. La Fontaine, amendement qui fut également négatif.

L'amendement de M. La Fontaine perdu il ne restait plus sur ce point que la proposition du ministre; MM. La Fontaine, Taché et autres devaient-ils, par leurs votes, s'opposer à ce que le Bas-Canada reçut aucune allocation pour l'année 1846 pour ses maisons d'éducation? Est-ce cela qu'aurait voulu le Canadien? Tout ou rien, serait donc son système. Est-ce qu'en appuyant l'amendement de M. La Fontaine, les membres de l'opposition du Bas-Canada n'ont pas fait tout ce qu'ils devaient faire? Est-ce qu'ils n'ont pas par là suffisamment protesté?

Reste l'autre partie de la proposition de M. Cayley, à laquelle avait traité l'amendement de M. Morin. Nous l'avons déjà donné à entendre, la proposition ministérielle était que les biens des Jésuites appartenant au Bas-Canada, et devaient y être employés à l'éducation généralement tant des protestants que des catholiques, c'est-à-dire que toutes les dénominations religieuses y avaient droit et devaient en jouir sous le bon plaisir de la législature. Les membres de l'opposition du Bas-Canada soutenaient également que ces biens appartenaient au Bas-Canada, mais aux Catholiques seulement du Bas-Canada. En négatant l'amendement de M. Morin, la chambre a décidé que toute la population protestante comme catholique, devait participer à ces biens. Après la perte de l'amendement de M. Morin, il ne restait plus que la proposition de M. Cayley, dont l'un des points les plus importants était de déclarer que ces biens étaient la propriété exclusive du Bas-Canada. Voter contre cette proposition, après la perte de l'amendement de M. Morin, c'était fournir aux membres du Haut-Canada, dans un temps plus ou moins éloigné, un prétexte d'agiter de nouveau cette question et de réclamer, comme plusieurs d'entre eux en ont émis la pensée et le désir, dans le cours des débats et dans leurs conversations, que ces biens doivent être employés au profit du Haut-Canada comme à celui du Bas-Canada. Supposons que tous les membres de l'opposition du Bas-Canada, après la perte de l'amendement de M. Morin, eussent voté contre la première partie de la motion de M. Cayley, ils auraient pu, il est vrai, réduire à huit ou dix tout au plus la majorité qu'a obtenue le ministre; mais aussi ils auraient opiné non seulement que ces biens ne devaient pas être employés au profit de toute la population du Bas-Canada, mais que même ils n'appartenaient pas au Bas-Canada à l'exclusion du Haut-Canada. Dans dix ou quinze ans d'ici, quand une représentation hostile jugera à propos d'agiter de nouveau cette question dans l'intérêt du Haut-Canada, elle en trouverait le prétexte dans cette opposition qui aurait été faite à la motion de M. Cayley; elle invoquerait les noms des membres de l'opposition d'aujourd'hui, comme ayant été d'avis que ces biens n'appartenaient pas exclusivement au Bas-Canada; elle dirait que les membres du Bas-Canada étaient des hommes plus libéraux et

plus justes que le ministre actuel, qu'ils voulaient, eux, que le Haut-Canada participât à ces biens; que le ministre s'a remporté cette mesure que pour acheter l'appui d'un Viger, d'un Papineau, d'un Taschereau; voilà ce que l'on dirait plus tard. Ajoutez à cela le fait que plusieurs membres du Haut-Canada, soutenant le ministre, voyaient avec plaisir des membres du Bas-Canada voter contre la proposition de M. Cayley, et disaient hautement que celui leur donnerait plus tard une chance de participer à ces biens.

Supposons le cas contraire et qu'après la perte de l'amendement de M. Morin, les membres du Bas-Canada qui avaient suffisamment protesté en appuyant cet amendement, eussent laissé passer à l'unanimité la première partie de la proposition de M. Cayley, c'est-à-dire, qu'ils n'eussent pas divisé, lorsqu'une division était venue plus qu'inutile; Nous aurions eu la déclaration unanime de la chambre que les biens des Jésuites étaient la propriété exclusive du Bas-Canada, déclaration qui enlevait aux envahisseurs du Haut-Canada tout prétexte de ré-agiter cette question dans leur intérêt, et fournirait aux membres à venir du Bas-Canada, pour repousser une nouvelle tentative de spoliation, un argument puissant, irrésistible, résultat inévitable de cette déclaration unanime. S'il est vrai que la population catholique du Bas-Canada soit de cinq contre un, et que ce chiffre serve plus tard de base à un partage des biens des Jésuites, les catholiques dépourvus irrévocablement par le vote des Vigers, des Papineau, des Taschereau, ne seraient dans ce cas que d'un sixième; ils auraient donc encore une chance, toute petite qu'elle soit, sous le ministre actuel, de recouvrer cinq sixièmes de ces biens, tandis qu'en s'exposant à les partager avec le Haut-Canada, ils n'en auraient pas même la moitié. Le Canadien voudrait-il donc tout ou rien? Si c'est le cas, il existe certainement réaction... chez notre confrère du moins. Le voyageur attaqué sur la voie publique par des gens plus forts que lui et qui veulent lui enlever tout ce qu'il possède, ne fait-il pas bien d'agir de manière à sauver au moins le plus qu'il peut? Si le Canadien appartient à cette classe d'individus qui ne veulent rien apprendre ni rien oublier, nous avons du moins la consolation de penser que MM. La Fontaine, Taché et les autres membres de la présente opposition n'appartiennent pas à cette classe, et c'est peut-être la conviction de ce fait qui porte le Canadien à diriger contre eux les traits envenimés de sa plume servile. Le Canadien veut tirer parti de la circonstance que M. Morin a voté contre la motion de M. Cayley. Nous lui dirons que ce n'est pas M. Morin, bien qu'il fut l'auteur de l'un des deux amendements perdus, qui a demandé la division. Nous pouvons même ajouter qu'il aurait désiré que cette division n'eût pas été demandée. Le Canadien sera-t-il maintenant satisfait? et voudra-t-il nous dire à présent ce qu'il pense de la conduite, dans cette affaire, de la section Bas-canadienne de l'administration, et surtout de M. Taschereau qui, suivant lui, devait opérer tant de merveilles pour le bien de ses compatriotes, de ce M. Taschereau, le plus engagé d'entre tous les membres siégeant sur la banquette ministérielle, comme le disait un jour M. Berthelot, puisqu'il a le soin de se taire et voter toujours au silence.

Une consolation nous reste, c'est que, bien que le Canadien prenne le titre de journal religieux, nous avons la certitude qu'il ne représente pas les sentiments du clergé de Québec, lorsqu'il attaque les membres de l'opposition sur la question des biens des Jésuites.

PETITE HONNETETE DU CANADIEN. Le Canadien se sert de tous les moyens pour avancer la cause des réactionnaires et pallier les fautes de M. Viger, le premier d'entre eux. Il y a quelque temps on insérait un article de la Revue Canadienne sur la discussion des biens des Jésuites, dans lequel nous accusions M. Viger d'avoir attaqué le catholicisme, le Canadien exprimait les doutes sur la vérité de notre accusation; dans son dernier No. ce brave et honnête journal donnait à ses lecteurs, les débats sur cette fautive question, extraits de la Revue Canadienne. Arrivé à la partie de ces débats dans laquelle M. Viger est accusé par M. Chauveau d'avoir attaqué le catholicisme, le Canadien a jugé à propos de retrancher quelques mots; ces mots sont ceux-ci: "plusieurs membres" (s'adressant à M. Viger), vous avez accusé le catholicisme."

Voilà les moyens mensongers et perfides à l'aide desquels on vient tromper la population. Comment le Canadien expliquera un pareil acte, nous verrons. En attendant nous garantissons l'authenticité des débats que nous avons donnés sur la question des Jésuites, comme sur toutes les autres questions parlementaires. Si le Canadien trouvait que ces débats lui convenaient, en justice il devait les rapporter fidèlement.

SOIRÉE DE L'INSTITUT CANADIEN. L'Institut Canadien fait des préparatifs pour célébrer la fête nationale du 24 juin, par une soirée publique. Le comité de régio a obtenu de la corporation l'usage d'une des salles du nouveau marché. Ce sera la première fois que les fêtes canadiennes célébreront publiquement la fête du patron du pays; c'est aussi sous leur patronage, nous dit-on, que l'Institut doit donner cette soirée. Nous approuvons fort cette idée, et nous espérons que les efforts des jeunes messieurs qui sont à la tête de cette solennité seront couronnés d'un plein succès.

LE CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. Nous apprenons que les travaux sur ce chemin vont commencer vers le premier août. L'Assemblée qui a eu lieu à Londres dernièrement n'a pu détruire ce magnifique projet. Quelques actionnaires anglais malintentionnés ont voulu en faire

dissoudre la corporation, se décharger de leurs obligations, ils ne réussissent pas, car les contrats se trouvent et il faudra payer.

Nouvelles à la main.

La bonne ville de Montréal est retombée dans un calme profond, depuis que les membres de la législature sont partis. La lutte et l'excitation politique est restée dans le journalisme; mais le journaliste lui-même doit prendre de son intérêt sur ce rapport. Pour le quart-d'heure, les rumeurs circulent en grand nombre, rumeurs échappées du haut lieu probable, car elles s'accréditent. Le ministre est si peu populaire à Montréal, si peu en considération, si mal composé; les dernières séances de la session ont mis en évidence tant de maladresse, un manque si absolu d'habileté et de prévoyance chez ceux qui le composent qu'on désire dans toutes les nuances d'opinion, la retraite de la plupart de ces messieurs. Il est inutile de vous dire que les premiers que l'on fait ainsi partir du cabinet sont M. M. Viger, Papineau et Daly. Ils ont été les premiers dans ce réplage ministériel; ils doivent partir de même; on cite encore M. Daskin qui doit être remplacé par M. Chauveau; le Col. Gage par Dr. E. Taché ou par M. Charles Taschereau. On dit que M. LaFontaine doit être fait Juge en Chef de Montréal. M. Morin Orateur de la Chambre d'Assemblée. M. Henry Black Procureur-général. Sir Allan McNab adjoint-général. M. Robinson premier commissaire du bureau des travaux publics. M. Gowen commissaire des Terres de la Couronne (Dieu n'en garde!) M. Daly deviendrait secrétaire privé au lieu et place du Capitaine Higginson.

Maintenant, voulez-vous savoir ce que nous pensons de ces rumeurs? nous pensons que tous ces bruits résultent nécessairement d'un mécontentement général, du manque de confiance manifesté d'un bout de la Province à l'autre, dans le ministère tel qu'aujourd'hui composé. Parcourez la liste des dix passés durant la dernière session et vous verrez que la plupart des grandes mesures ministérielles ont résidées en arrière. C'est là en partie la cause de ces rumeurs. L'embarras dans lequel se trouve le cabinet à l'endroit des fonds publics et des ressources du trésor expliquent encore un peu l'impatience qu'on a de remplacer les membres du ministère par des hommes capables, habiles et prudents.

ÉTATS-UNIS.

Confirmation et détails de la prise de Matamoros. — Armistice demandé par le général Arista et refusé par le général Taylor. — M. Polk décide officiellement à pousser la guerre à outrance.

Deux navires à vapeur, le Gibraltar et le J. H. Day, partis de Brasos-San-Yago, le 26 et le 27 mai, et arrivés à la Nouvelle-Orléans le 29 au soir, ont confirmé la nouvelle de l'occupation de Matamoros par l'armée américaine. Cette occupation aurait eu lieu le 17 mai et sans résistance, comme nous l'avons déjà dit. Il paraît que lorsque le général Taylor se préparait à franchir le Rio-Grande, le général Arista lui envoya un parlementaire chargé de lui proposer un armistice de six semaines, afin d'attendre le temps, dit-il, d'échanger quelques communications avec son gouvernement. Le général Taylor repoussa cette proposition, en répondant au général Arista qu'il lui donnait jusqu'à huit heures le lendemain matin pour évacuer la ville de Matamoros et en emporter toutes les valeurs publiques contenues à sa garde. Le lendemain, en effet, l'armée américaine traversa le fleuve sur ses wagons chargés à environ quatre mille au-dessus du fort Brown. Elle entra dans la ville sans coup férir. Arista parvint à évacuer avec toutes ses forces, et avait fait jeter dans les puits et dans la rivière les provisions et les munitions qu'il n'avait pu emporter. Les Américains y ont pourtant trouvé encore d'abondantes munitions et un matériel tout innommé. Un détachement de deux compagnies à cheval fut envoyé à la suite de l'armée mexicaine, et en suivit l'arrière-garde jusqu'à environ cinquante milles, en lui faisant 22 prisonniers. Le général Arista s'était retiré, suivant un rapport, à San-Fernando, petite ville située à environ 90 milles de Matamoros; suivant un autre rapport, il s'était retiré jusqu'à Camargo, éloigné d'environ 200 milles.

Quinque grande partie de la population de Matamoros est émigré aussi; il restait cependant encore un assez grand nombre d'habitants dans cette ville. Il leur avait été permis de se lever, comme d'habitude, à leurs affaires; et leur état était défendu de vendre des spiritueux. Le général Taylor a donné à ses soldats l'ordre de ne rien prendre chez les habitants sans en payer la valeur légitime, et il a fait savoir que le blouson du U-Grande devait être considéré comme levé pour tous les navires appartenant à Matamoros toute espèce de marchandises, excepté les munitions de guerre.

Les navires de guerre mouillés en dehors du Rio-Grande, étaient le Conterland, le Rutland, le Saint-Mary, la Lawrence et le Sonnet; le canon-dieu Cannon était parti, avec le reste de l'escadre pour Pensacola, afin de s'y ravitailler et d'y prendre de nouvelles forces avant d'aller attaquer Vera-Cruz, qui jusqu'ici, n'était bloquée que par une flottille impuissante par elle-même et surtout par l'absence de tout bâtiment à vapeur. C'est grâce à cette inexcusable négligence du gouvernement américain, que les deux vapeurs mexicains Montezuma et Guadalupe, auraient profité d'un moment de calme pour aller se mettre à l'abri de tout malheur à venir dans la rade de la Havane, en passant sous le nez des bâtiments à voiles américains, et dans des corps sans âme. Mais cette nouvelle mérite confirmation.

Le projet d'attaque contre Vera-Cruz porté au Commandement Cozier et le projet par le général Taylor de l'armistice proposé par Arista, prouvent qu'armistice et généraux américains ont refusé l'ordre de poursuivre avec vigueur et célérité la guerre commencée contre le Mexique, et ces faits sont d'accord avec les déclarations du journal officiel de Washington. Dans son numéro du 5 juin, l'Union s'exprime ainsi: "Les circonstances nous ont mis à même, aujourd'hui, de connaître quelques faits intéressants relatifs à un état de notre armée et ses plans de campagne. L'opposition qui agit à l'habileté de ridiculiser M. Polk sur la prétendue faiblesse de son administration, est profondément ignorante de son caractère. Nous pouvons dire que la guerre sera conduite avec énergie de la part du gouvernement. Le général Taylor, d'après les dernières nouvelles, environ 8,000 hommes sous ses drapeaux. Des centaines et milliers de volontaires arrivent dans son camp. Il avancera bientôt dans le pays ennemi, et nous ne serons pas surpris d'apprendre avant peu qu'il aiteint la ville de Monterey, qu'il ne faut pas confondre avec la ville du même nom sur l'Océan Pacifique, située à environ 130 milles de Matamoros, au commencement du plateau élevé dont

le climat est salubre. Nous partageons entièrement l'opinion de la Bannière de Nashville qui dit que les hostilités ne s'arrêtent pas à conserver un caractère purement défensif, et qu'on doit employer tous les moyens pour arriver à une prompt solution. Si la détermination du gouvernement est de marcher sur la ville de Mexico, à partir du Rio-Grande, ou à partir de la côte du golfe, les préparatifs les plus amples doivent être faits, comme si nous devions posséder dans le cœur du territoire de la nation la plus puissante du globe."

La résolution prise par le cabinet de Washington de marcher au dévouement avec toute la célérité possible est d'un sage politique. En effet, quoique notre conviction instinctive soit que l'Angleterre n'interviendra point les armes à la main dans la querelle, il est prudent de ne pas laisser, s'il est possible, à cette intervention le temps de s'organiser et de se produire. La politique mexicaine, au contraire, doit être d'appeler et d'attendre cette intervention. Voilà pourquoi les généraux Arista Taylor ont été tous deux déçus à leurs rôles, le premier en proposant un armistice, le second en le refusant.

Les dernières nouvelles de Vera-Cruz vont jusqu'au 20 du mai. Le Mississippi et le Palmouth avaient bloqué le port de Vera-Cruz. Des ordres avaient été reçus de la ville de Mexico, enjoignant à tous les américains de sortir sous huit jours du Mexique. M. Dimond, consul américain, à partir à bord d'un des vaisseaux de guerre. Les autorités ont défendu du secours des provisions à l'escadre américaine.

Le gouvernement mexicain fait tous ses efforts pour continuer la guerre avec succès, il prévient de l'argent, et se met en état de défenses. Le château de Saint-Jean d'Ulloa et la cité seront, dit-on, très-difficiles à attaquer.

Les indiens ont attaqué la ville d'Apulo, et ont tué 82 mexicains.

Une lettre d'un ingénieur américain à Matamoros dit que l'armée des mexicains ne se compose pas plus de 4,000 hommes et qu'elle est dans un état de démoralisation complète. Cette lettre dit aussi qu'il n'y a aucune révolution locale, l'armée mexicaine capitulera ou sera entièrement défaite, dans 20 jours.

Voici l'état des produits venus par le canal de Lachine et la rivière, depuis 15 jours.

Table with 2 columns: Product name and Price. Items include Barrels of flour, Minors de blé, Jambons, Bouff-quarts, Lard, and Acahis.

Table with 2 columns: Country of origin and Number of immigrants. Items include New-York, Grande-Bretagne, France, Brauen, Belgique, Hollande, Hambourg, and Autres ports.

Total 16,434

BULLETIN COMMERCIAL.

Le prix des m'aris a varié depuis quelques jours. A l'arrivée de la dernière mallo quelques ventes de potasse ont eu lieu à 23s 9d et 23s par quintal; la potasse à 23s et 23s 3d.

La farine a baissé depuis l'arrivée de l'Ulberbia, et aucun vente important n'a eu lieu. Le stock est considérable et il en arrive tous les jours; la quantité reçue jusqu'à vendredi était de 183,870 barils. Des ventes ont eu lieu au commencement de la semaine à 23s et vendront à l'offrait à 23s 3d sans trouver d'acheteurs.

Le bon blé du Haut-Canada peut être cotti à 5s 6d et 5s 9d.

Le lard émit comme suit la semaine dernière: le primo à \$10, le primo-incess à \$11 et 12 et le mess à \$14 et \$15.

MARIAGES.

En cette ville, par le Révd. Willoughby, W. Forbes, écr., de Liverpool, à Jessie-Theresa, de fille de John Torrner, écr.

En cette ville, le 8, par le révd. Dr. Bethune, M Samuel Butte, de Sorel à Dlle Mary-Jane Chifford.

En cette ville, le 9, par le révd. M. McGill, Adam Burns, écr., de Québec, à Eldon-Marion, fille aînée de James Youne, écr.

À Québec, le 9, par Messire Fréchet, M. Léandro Fréchet, marchand, à Dams Emille-Caroline Légru dila Lépine, veuve d'Edouard Florent Robitaille, écr.

Le même jour, M. Michel Reynier, à Dlle Aurélie Bernier, tous deux de Québec.

DÈCES.

En cette ville, le 8 du courant, dans Anna-Marie Griffin, épouse de Chs. P. Palgrave, écr., âgée de 34 ans.

À Chateaugay, le 9 du courant, le lieutenant-colonel Couillard, âgé de 60 ans.

À la Pointe-aux-Trembles de Québec le 6, M. François Darveau, à l'âge de 82 ans et 9 mois.

Dans le 30 du mois dernier, Dr. J. G. Berner, dernièrement admis à la pratique au Collège McGill.

TAPIS À L'HUILE. À VENDRE au magasin de M. A. LAFRANÇOIS, 21, rue Notre-Dame, de Montréal, des tapis de diverses couleurs, pour Chambre, Passage, Escalier, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Toiles, et Moles d'été pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Capote et Mantons, etc.

Place dans un Banc

A L'ÉGLISE ST. JACQUES

UNE personne désire avoir une place dans un banc, dans la galerie de l'Orgue. Toutes informations devront être adressées à A. B., aux Bureaux de la Revue Canadienne, 12 Juin.

MAISON BEAUDRY & FRÈRE

LA MAISON BEAUDRY & FRÈRE vient de recevoir son assortiment de printemps de marchandises de FONDUS de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Écosse, il est surtout en mains une belle collection de Châles de Satin et Cashmere, Etouffés à pantalons et à veste, Toile, lin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Boutons avec la feuille d'Archie et le castor. Montréal, 12 juin 1846.

IMPORTATION DU PRINTEMPS. Vêtement de Dames etc. Les marchands de la Compagnie sont invités à visiter l'assortiment H. & B; il y trouveront tout ce qui peut convenir à leurs commerce. A des prix raisonnables. Montréal, 12 juin 1846.